



## ARRETE TEMPORAIRE N°117/2023

### PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

**Vu** les articles L.2212.1, L.2212.2 et L.2212.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'état du terrain de football suite aux conditions atmosphériques,

Considérant que l'utilisation du terrain de football engendrerait des dégâts importants et préjudiciables

### ARRETE

**Article 1er:** Le terrain de football de LAPEYROUSE-FOSSAT est impraticable à compter du vendredi 3 novembre 2023 jusqu'au vendredi 10 novembre 2023 inclus.

**Article 2:** Les manifestations sportives (entraînements et matchs) seront annulées durant cette période ou reportées.

**Article 3 Ampliation** du présent arrêté sera transmise aux bénéficiaires pour attribution, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale de LAPEYROUSE-FOSSAT, chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lapeyrouse-Fossat le 3 novembre 2023

Le Maire  
Corinne GONZALEZ